



AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA DORÉ

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement touchant le règlement de zonage pour l'autorisation de bâtiments accessoires en cour avant dans les zones de villégiature.

AVIS PUBLIC est donné que:

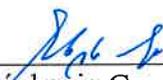
Lors d'une séance tenue le 21 août 2023, le conseil a adopté par résolution le premier projet de règlement suivant :

- 2023-009 intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-002 de manière à autoriser les bâtiments accessoires en cour avant en zone de villégiature ».

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 30 août 2023, à 13h30 à la salle de rencontre de l'hôtel de ville. Au cours de cette assemblée publique, monsieur Martin Bouchard, technicien aux travaux publics et inspecteur en bâtiment et en environnement, expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement 2023-009 peut être consulté au bureau municipal aux heures d'ouverture.

Date de l'avis 2023-08-23



Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale